

# Les pros de l'énergie réclament un «plan drastique»

● L'urgence climatique implique d'agir «dans l'urgence». C'est le message de l'AEE Vaud, faîtière cantonale des spécialistes des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ses représentants s'inquiètent du rythme trop lent des rénovations de bâtiments en Suisse et présentent leur remède, qu'ils espèrent voir porter au Grand Conseil.

«Les rapports montrent qu'à la vitesse actuelle, nous n'atteindrons pas l'objectif de neutralité carbone en 2050», rappelle Michel Herzen, architecte-ingénieur et président de l'AEE Vaud.

Et de souligner que le chauffage des bâtiments est responsable d'environ 40% de la consommation d'énergie en Suisse.

Les spécialistes ont donc un plan. Celui-ci «boostera la demande» et les activités de leurs membres, mais ils mettent aussi en avant «une forme d'idéalisme» et «des solutions concrètes» pour le bien commun. Leur projet comporte trois mesures.

D'abord l'élaboration d'un cadastre énergétique en utilisant le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). «Il doit être réalisé très rapidement et permettra d'identifier les

bâtiments les plus énergivores», indique l'architecte Patrick Chiché. «Nous réfléchissons en litres de mazout par mètre carré en sachant qu'une rénovation permet de réduire de 50% la consommation de tous les biens construits jusque dans les années 80», explique l'ingénieur Laurent Félix.

Il faudrait aussi «simplifier les démarches», c'est-à-dire se passer de mise à l'enquête pour un assainissement. «Ce volet doit être séparé du reste de la procédure. L'enquête publique ne colle pas à la notion d'urgence.» Finalement, l'idée serait d'aller

«de l'incitation active à l'obligation incitative», résume l'ingénieur Charles-Denis Perrin. Il propose de définir une consommation seuil à partir de laquelle il est impératif d'agir pour ensuite procéder en deux phases. De 2025 à 2030, octroyer des subventions importantes et, à partir de 2031, faire diminuer ces subventions tout en introduisant une redevance climatique progressive. Ces pénalités financeraient les subventions mais aussi la formation professionnelle dans le secteur de l'assainissement énergétique.

**Romarc Haddou**